

Madame Nathalie Omarini
Responsable RH Airbus P.L.B
1 Place du Général Valérie André
93440 Dugny

Objet: Gestion des vestiaires.

Dugny le 12 mars 2026

Madame la Directrice,

Notre organisation syndicale souhaite attirer à nouveau l'attention de la direction sur la situation persistante relative à l'attribution et à la gestion des vestiaires sur l'établissement.

Depuis plusieurs années, de très nombreux salariés arrivant sur le site ne disposent pas de vestiaire lors de leur prise de poste et doivent attendre plusieurs mois avant son attribution. Cette situation, que nous avons déjà eu l'occasion de signaler à plusieurs reprises, ne semble toujours pas avoir fait l'objet d'une réponse organisationnelle adaptée.

Or, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, les salariés intervenant sur le site se voient imposer le port de tenues de travail spécifiques. L'absence de vestiaire rend dès lors impossible une gestion normale de ces équipements, la dotation vestimentaire, le circuit de lavage ainsi que la redistribution des vêtements étant directement liés au numéro de vestiaire attribué au salarié.

Au-delà des difficultés organisationnelles que cela engendre, cette situation entraîne des conséquences concrètes pour les salariés concernés.

Faute de vestiaire disponible, certains se trouvent contraints de se changer sur le parking ou dans les couloirs. D'autres sont amenés à effectuer leurs trajets domicile-travail en tenue de travail.

Une telle situation soulève une problématique sanitaire évidente, le fait de transporter ces vêtements en dehors du site ou de les porter dans l'espace public est difficilement compatible avec les exigences élémentaires d'hygiène et de prévention des risques professionnels.

Nous rappelons que lorsque le port d'une tenue de travail est imposé, le code du travail prévoit la mise à disposition de vestiaires collectifs appropriés permettant aux salariés de se changer dans des conditions garantissant leur hygiène et leur sécurité.

L'insuffisance du nombre de vestiaires disponibles et l'absence de procédure claire permettant d'identifier et de réattribuer les casiers libérés traduisent un dysfonctionnement organisationnel qui n'est pas sans conséquence sur les conditions de travail et l'hygiène des salariés.

Par ailleurs, cette situation conduit régulièrement le responsable de production à intervenir dans la gestion de ces équipements, alors même que cette mission ne relève pas de ses attributions, ce qui ne saurait constituer un mode de fonctionnement ni satisfaisant ni durable.

Au regard des perspectives de recrutement annoncées sur le site, l'absence d'anticipation sur la capacité des vestiaires risque par ailleurs d'aggraver une situation déjà problématique.

Compte tenu des enjeux en matière d'hygiène, de santé et de conditions de travail, ce sujet relève pleinement des prérogatives du CSE et de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

Aussi, nous souhaitons connaître dans quels délais la direction entend mettre en œuvre les mesures nécessaires afin de garantir la mise à disposition effective de vestiaires pour l'ensemble des salariés concernés.

À défaut d'évolution rapide de la situation, notre organisation syndicale se réserve la possibilité de porter ce sujet à l'ordre du jour des prochaines instances représentatives du personnel compétentes, afin qu'il puisse être examiné dans le cadre des obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Dans cette perspective, nous proposons notamment :

- L'augmentation du nombre de vestiaires afin de répondre aux besoins réels de l'activité.
- La désignation d'un interlocuteur clairement identifié chargé du suivi et de la gestion des vestiaires.
- L'identification systématique des vestiaires libérés lors des départs (circuit de départ plus rigoureux)
- La mise en place d'un flux d'information structuré entre les services concernés incluant le PC sécurité.

Dans l'attente de votre retour sur ce sujet, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

M Philippe Bonnaire
Secrétaire de la section syndicale
FO Airbus Paris-Le Bourget

